

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

EXCELLENCE – POULE A

Responsable : LE BERRE Yann - yannleberre@wanadoo.fr - 07 66 29 17 08

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 1
 53 37 0317 ATG. TOURS 1 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 1
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 1 * / 53 37 0047 TC. CHINON 1

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0217 ES VILLE AUX DA 1 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 1
 53 37 0047 TC. CHINON 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 1
 53 37 0195 TC. STE MAURE 1 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 1 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 1
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 1 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 1 * / 53 37 0047 TC. CHINON 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0195 TC. STE MAURE 1 * / 53 37 0047 TC. CHINON 1
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 1
 53 37 0317 ATG. TOURS 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 1 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 1 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 1
 53 37 0047 TC. CHINON 1 / 53 37 0317 ATG. TOURS 1 *

53 37 0047	TC. CHINON 1	MARTIN	Romain	06 83 52 01 03	romain2937@hotmail.com
53 37 0144	ST AVERTIN TENN 1	GARTIOUX	Alain	06 62 45 48 03	alain.gartioux@gmail.com
53 37 0147	TC. MEMBROLLAIS 1	STIEN	Jean-Louis	06 15 50 44 68	jeanlouis.stien@sfr.fr
53 37 0195	TC. STE MAURE 1	FRIDI	Guillaume	06 17 59 72 22	guillaume.fridi@laposte.net
53 37 0217	ES VILLE AUX DA 1	MONTEIRO	Georges	06 99 69 36 62	george37@hotmail.fr
53 37 0317	ATG. TOURS 1	BOUET	Olivier	06 16 23 48 19	bouet.olivier37@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

EXCELLENCE – POULE B

Responsable : LE BERRE Yann - yannleberre@wanadoo.fr - 07 66 29 17 08

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 1 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 1
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 1 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 1
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 1 / 53 37 0263 AS.MONTS 1 *

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0212 RS. ST CYR 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 1
 53 37 0263 AS.MONTS 1 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 1
 53 37 0366 AS. FONDETTES 1 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0343 US. CHAMBRAY 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 1
 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 1 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 1
 53 37 0212 RS. ST CYR 1 * / 53 37 0263 AS.MONTS 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0366 AS. FONDETTES 1 * / 53 37 0263 AS.MONTS 1
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 1 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 1
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 1 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 1 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 1
 53 37 0212 RS. ST CYR 1 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 1
 53 37 0263 AS.MONTS 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 1

53 37 0055	TC. JOCONDIEN 1	XAYGNABOUN	Jonathan	06 51 40 26 77	jonathanxaygnaboun@gmail.com
53 37 0212	RS. ST CYR 1	HEYNDRICKX	Mathieu	06 75 20 27 38	mathieuhdx@gmail.com
53 37 0263	AS.MONTS 1	DAVOURIE	Brice	06 07 70 05 85	brice.davourie@orange.fr
53 37 0343	US. CHAMBRAY 1	GALLIEN	VICTOR	06 65 13 91 60	vi.gallien@gmail.com
53 37 0366	AS. FONDETTES 1	GENTILHOMME	Ronan	06 14 17 44 96	ronao057@orange.fr
53 37 0386	TC. BALLAN MIRE 1	DURAND	Baptiste	07 81 80 14 59	baptdurand37@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 1 – POULE A

Responsable : LE BERRE Yann - yannleberre@wanadoo.fr - 07 66 29 17 08

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0332 TC. VERNOU 1 * / 53 37 0162 AS. MONTLOUIS 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 2 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 1
 53 37 0420 JS. METTRAY 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 1

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0162 AS. MONTLOUIS 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 2
 53 37 0051 US. ST PIERRE 1 * / 53 37 0420 JS. METTRAY 1
 53 37 0570 ES. OESIENNE 1 * / 53 37 0332 TC. VERNOU 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0332 TC. VERNOU 1 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 1
 53 37 0420 JS. METTRAY 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 2
 53 37 0162 AS. MONTLOUIS 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 1
 53 37 0420 JS. METTRAY 1 * / 53 37 0162 AS. MONTLOUIS 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 2 * / 53 37 0332 TC. VERNOU 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0162 AS. MONTLOUIS 1 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 1
 53 37 0332 TC. VERNOU 1 * / 53 37 0420 JS. METTRAY 1
 53 37 0570 ES. OESIENNE 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 2

53 37 0051	US. ST PIERRE 1	CIARLETTA	Matthieu	06 77 80 06 06	matthieu.cia@gmail.com
53 37 0162	AS. MONTLOUIS 1	DUTARTRE	Olivier	06 64 67 89 12	odutartre@hotmail.com
53 37 0217	ES VILLE AUX DA 2	MERLOT	Nicolas	06 37 16 52 24	nikemerlot@neuf.fr
53 37 0332	TC. VERNOU 1	TEXIER	Sébastien	06 84 50 19 94	sebtex@hotmail.fr
53 37 0420	JS. METTRAY 1	SEVAULT	Julien	06 87 83 80 80	julien.sevault@orange.fr
53 37 0570	ES. OESIENNE 1	MAZZELLA	Daniel	06 60 82 03 44	daniel.mazzella@neuf.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre** (Cf. § 2.2 du règlement)

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 1 – POULE B

Responsable : LE BERRE Yann - yannleberre@wanadoo.fr - 07 66 29 17 08

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0044 USE. AVOINE 1 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 1
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 2
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 2 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0119 TC. VAL INDRE 1 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 1
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 2 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 1
 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 2 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 2

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0343 US. CHAMBRAY 2 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 1
 53 37 0044 USE. AVOINE 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 2
 53 37 0119 TC. VAL INDRE 1 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 2 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 2
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 2 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 1
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0044 USE. AVOINE 1 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 2
 53 37 0119 TC. VAL INDRE 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 2
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 2 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 1

53 37 0044	USE. AVOINE 1	JONOT	Maxence	06 18 03 04 49	maxence.jonot@gmail.com
53 37 0119	TC. VAL INDRE 1	TABEY	Xavier	06 71 32 33 38	xavtab@orange.fr
53 37 0144	ST AVERTIN TENN 2	RIGNAULT	Hugo	06 64 02 10 89	hugo.rignault@gmail.com
53 37 0147	TC. MEMBROLLAIS 2	STIEN	Jean-Louis	06 15 50 44 68	jeanlouis.stien@sfr.fr
53 37 0343	US. CHAMBRAY 2	SOARES DOS REIS	Antonin	07 86 27 89 21	antonin.soares@gmail.com
53 37 0704	SAVONNIERES TC. 1	ASCIAC	Gilles	06 70 64 04 01	gillesasciak@free.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 2 – POULE A

Responsable : USAL Yves - yves.usal@cdtennis37.fr – 06 72 38 32 11

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0343 US. CHAMBRAY 3 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 1
 53 37 0119 TC. VAL INDRE 2 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 2
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 1 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 2
 53 37 0715 TC CINQ MARS 2 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 1
 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 3 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 3

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0343 US. CHAMBRAY 3 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 2
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 1 / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 2 *
 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 3

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0715 TC CINQ MARS 2 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 3
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 1 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 1
 53 37 0119 TC. VAL INDRE 2 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 1 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 2
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 1 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 3
 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 3 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 2

53 37 0119	TC. VAL INDRE 2	FOSSE	David	06 87 68 00 44	dfosse3@gmail.com
53 37 0147	TC. MEMBROLLAIS 3	STIEN	Jean-Louis	06 15 50 44 68	jeanlouis.stien@sfr.fr
53 37 0343	US. CHAMBRAY 3	RUSSEAU	Sébastien	06 25 42 49 79	sebastien.russeau@gmail.com
53 37 0418	AS. ROCHECORBON 1	DRAN	Philippe	06 23 52 07 95	fifi-om-tfc-37@live.fr
53 37 0653	TC GÂTINE-CHOISILLES 1	AUBUSSON	Jérôme	06 61 20 70 62	jaub2011@gmail.com
53 37 0715	TC CINQ MARS 2	DUVAL	Antony	06 67 98 72 39	bourseman@hotmail.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre** (Cf. § 2.2 du règlement)

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 2 – POULE B

Responsable : USAL Yves - yves.usal@cdtennis37.fr – 06 72 38 32 11

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0212 RS. ST CYR 2 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 1
 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 2 * / 53 37 0462 AVIONNETTE PM. 1
 53 37 0063 T BLERE VDC 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0242 TC. LA RICHE. 1 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 2
 53 37 0044 USE. AVOINE 2 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 2
 53 37 0462 AVIONNETTE PM. 1 * / 53 37 0063 T BLERE VDC 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0063 T BLERE VDC 1 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 2
 53 37 0212 RS. ST CYR 2 * / 53 37 0462 AVIONNETTE PM. 1
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0462 AVIONNETTE PM. 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 2
 53 37 0063 T BLERE VDC 1 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 1
 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 2 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0212 RS. ST CYR 2 * / 53 37 0063 T BLERE VDC 1
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 1 * / 53 37 0462 AVIONNETTE PM. 1
 53 37 0044 USE. AVOINE 2 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 2

53 37 0044	USE. AVOINE 2	LOUX	Joël	06 87 84 69 61	joelloux@aol.com
53 37 0063	T BLERE VDC 1	BESANÇON-GUERENA	Daniel	06 09 41 95 19	daniel.besancon@gmail.com
53 37 0212	RS. ST CYR 2	HEYNDRIKX	Mathieu	06 75 20 27 38	mathieuhdx@gmail.com
53 37 0242	TC. LA RICHE. 1	DESBROSSES	Charles	06 31 10 05 24	Charles.desbrosses@gmail.com
53 37 0462	AVIONNETTE PM. 1	NOUVEAU	Christophe	06 62 11 40 84	christophe.nouveau2@orange.fr
53 37 0653	TC GÂTINE-CHOISILLES 2	NIZIER	Olivier	06 61 80 40 38	oliviernizier@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 – Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 – Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 – Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 2 – POULE C

Responsable : USAL Yves - yves.usal@cdtennis37.fr – 06 72 38 32 11

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0366 AS. FONDETTES 2 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 2
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 4 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 3
 53 37 0065 ASPM. TOURS 1 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0704 SAVONNIERES TC. 2 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 4
 53 37 0212 RS. ST CYR 3 * / 53 37 0065 ASPM. TOURS 1
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 2 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 2

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0366 AS. FONDETTES 2 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 3
 53 37 0065 ASPM. TOURS 1 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 4
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 2 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0212 RS. ST CYR 3 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 2
 53 37 0065 ASPM. TOURS 1 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 2
 53 37 0343 US. CHAMBRAY 4 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0704 SAVONNIERES TC. 2 * / 53 37 0212 RS. ST CYR 3
 53 37 0366 AS. FONDETTES 2 * / 53 37 0065 ASPM. TOURS 1
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 2 * / 53 37 0343 US. CHAMBRAY 4

53 37 0065	ASPM. TOURS 1	BOURDIER	Jean François	07 82 72 87 52	jf.bourdier@hotmail.fr
53 37 0212	RS. ST CYR 3	HEYNDRIKX	Mathieu	06 75 20 27 38	mathieuhdx@gmail.com
53 37 0242	TC. LA RICHE. 2	MATYSIAK	Jérôme	06 62 64 52 90	jeromematysiak@yahoo.fr
53 37 0343	US. CHAMBRAY 4	VILLOTEAU	Tom	06 14 17 90 94	karinecottron@free.fr
53 37 0366	AS. FONDETTES 2	GENTILHOMME	Ronan	06 14 17 44 96	ronao057@orange.fr
53 37 0704	SAVONNIERES TC. 2	ASCIK	Gilles	06 70 64 04 01	gillesasciak@free.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 – Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 – Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 – Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 2 – POULE D

Responsable : USAL Yves - yves.usal@cdtennis37.fr – 06 72 38 32 11

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0332 TC. VERNOU 2 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 1
 53 37 0570 ES. OESIENNE 2 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 2
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 1 * / 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 1

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0437 NICOLAISIEN. US 1 * / 53 37 0332 TC. VERNOU 2
 53 37 0317 ATG. TOURS 2 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 1
 53 37 0715 TC CINQ MARS 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 2

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0050 TC. LOCHOIS 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 2
 53 37 0715 TC CINQ MARS 1 * / 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 1
 53 37 0332 TC. VERNOU 2 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0050 TC. LOCHOIS 1 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 1
 53 37 0317 ATG. TOURS 2 * / 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 1
 53 37 0570 ES. OESIENNE 2 * / 53 37 0332 TC. VERNOU 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0332 TC. VERNOU 2 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 1
 53 37 0715 TC CINQ MARS 1 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 2
 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 2

53 37 0050	TC. LOCHOIS 1	TANOUS	Stéphane	06 82 02 58 59	tan37600@gmail.com
53 37 0317	ATG. TOURS 2	JULIENNE	Thomas	06 25 69 61 13	thomasju@hotmail.fr
53 37 0332	TC. VERNOU 2	GUDEFIN	Pierre Yves	06 87 18 35 20	pierre-yves.gudedefin@fedex.com
53 37 0437	NICOLAISIEN. US 1	RENOU	Stéphane	06 07 79 62 67	renou.stephane37@gmail.com
53 37 0570	ES. OESIENNE 2	LECLERC	Christian	07 81 44 61 43	kiki.leclerc@free.fr
53 37 0715	TC CINQ MARS 1	DUVAL	Antony	06 67 98 72 39	bourseman@hotmail.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE A

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0047 TC. CHINON 2 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 3
 53 37 0189 TC ESVRES 1 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 3
 53 37 0173 AS. LUYNES 1 * / 53 37 0478 AS. VERETZ 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0478 AS. VERETZ 2 * / 53 37 0047 TC. CHINON 2
 53 37 0715 TC CINQ MARS 3 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 1
 53 37 0366 AS. FONDETTES 3 * / 53 37 0189 TC ESVRES 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0047 TC. CHINON 2 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 3
 53 37 0366 AS. FONDETTES 3 * / 53 37 0478 AS. VERETZ 2
 53 37 0173 AS. LUYNES 1 * / 53 37 0189 TC ESVRES 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0189 TC ESVRES 1 / 53 37 0047 TC. CHINON 2 *
 53 37 0173 AS. LUYNES 1 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 3
 53 37 0715 TC CINQ MARS 3 * / 53 37 0478 AS. VERETZ 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0047 TC. CHINON 2 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 1
 53 37 0366 AS. FONDETTES 3 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 3
 53 37 0478 AS. VERETZ 2 * / 53 37 0189 TC ESVRES 1

53 37 0047	TC. CHINON 2	COQUILLAT	Emmanuel	06 17 39 18 81	emmanuel.coquillat@laposte.net
53 37 0173	AS. LUYNES 1	TOMASINO	Adrien	06 83 35 53 71	adrien.tomasino@gmail.com
53 37 0189	TC ESVRES 1	CLERMONTE	XAVIER	06 27 95 03 17	xavier.clermonte@free.fr
53 37 0366	AS. FONDETTES 3	CHARRIER	Jean Yves	06 07 61 56 89	charrier.jeanyves@neuf.fr
53 37 0478	AS. VERETZ 2	AVENET	Joel	07 88 42 21 15	avenetj@wanadoo.fr
53 37 0715	TC CINQ MARS 3	DUVAL	Antony	06 67 98 72 39	bourseman@hotmail.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre** (Cf. § 2.2 du règlement)

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE B

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0577 ASS LARCAY TENN 1 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 2
 53 37 0049 TC. LIGUEIL 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 3
 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 2 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 4

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0366 AS. FONDETTES 4 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 1
 53 37 0570 ES. OESIENNE 3 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 2
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 2 * / 53 37 0049 TC. LIGUEIL 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0577 ASS LARCAY TENN 1 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 3
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 2 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 4
 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 2 * / 53 37 0049 TC. LIGUEIL 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0049 TC. LIGUEIL 1 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 1
 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 2 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 2
 53 37 0570 ES. OESIENNE 3 * / 53 37 0366 AS. FONDETTES 4

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0577 ASS LARCAY TENN 1 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 2
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 2 * / 53 37 0570 ES. OESIENNE 3
 53 37 0366 AS. FONDETTES 4 * / 53 37 0049 TC. LIGUEIL 1

53 37 0049	TC. LIGUEIL 1	PONCHAUX	Laurent	06 79 18 02 41	laurentponchoux@yahoo.fr.com
53 37 0050	TC. LOCHOIS 2	TANOUS	Stéphane	06 82 02 58 59	tan37600@gmail.com
53 37 0366	AS. FONDETTES 4	CHARRIER	Jean Yves	06 07 61 56 89	charrier.jeanyves@neuf.fr
53 37 0386	TC. BALLAN MIRE 2	DURAND	Baptiste	07 81 80 14 59	baptdurand37@gmail.com
53 37 0570	ES. OESIENNE 3	MERAUD	Nicolas	06 67 67 40 36	meraud.snfb37@orange.fr
53 37 0577	ASS LARCAY TENN 1	LEMAIRE	Matthieu	06 50 13 36 79	loumloumlou@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire. (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE C

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 2 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 4
 53 37 0195 TC. STE MAURE 3 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 1
 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 2 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0577 ASS LARCAY TENN 2 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 2
 53 37 0360 TC. NAZELLES 1 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 2
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 4 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 3

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 2 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 1
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 4 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 2
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 2 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 3

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 2 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 3
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 4 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 2
 53 37 0360 TC. NAZELLES 1 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 2 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 2
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 4 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 1
 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 2 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 3

53 37 0051	US. ST PIERRE 2	MICHE	David	06 08 70 88 26	davidmiche@gmail.com
53 37 0195	TC. STE MAURE 3	FERRAND	Jerome	06 19 57 58 81	sophie.joubert@hotmail.com
53 37 0242	TC. LA RICHE. 4	BUTIN	Ludovic	06 64 03 59 15	ludovic.butin@gmail.com
53 37 0360	TC. NAZELLES 1	COULON	Jean-Michel	07 68 92 18 62	boulon0102@free.fr
53 37 0418	AS. ROCHECORBON 2	DRAN	Philippe	06 23 52 07 95	fifi-om-tfc-37@live.fr
53 37 0577	ASS LARCAY TENN 2	BREMONT	Mikaël	06 78 18 72 61	mikabremont@hotmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE D

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0048 TC. DESCARTES 1 * / 53 37 0047 TC. CHINON 3
 53 37 0317 ATG. TOURS 3 * / 53 37 0478 AS. VERETZ 1
 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0044 USE. AVOINE 3 * / 53 37 0047 TC. CHINON 3
 53 37 0478 AS. VERETZ 1 * / 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 1
 53 37 0048 TC. DESCARTES 1 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 3

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0478 AS. VERETZ 1 * / 53 37 0047 TC. CHINON 3
 53 37 0048 TC. DESCARTES 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 3
 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 1 * / 53 37 0317 ATG. TOURS 3

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0317 ATG. TOURS 3 * / 53 37 0047 TC. CHINON 3
 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 1 * / 53 37 0048 TC. DESCARTES 1
 53 37 0478 AS. VERETZ 1 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0047 TC. CHINON 3 * / 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 1
 53 37 0478 AS. VERETZ 1 * / 53 37 0048 TC. DESCARTES 1
 53 37 0317 ATG. TOURS 3 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 3

53 37 0044	USE. AVOINE 3	AUTRET	Thomas	06 60 62 14 39	thomas.autret@orange.fr
53 37 0047	TC. CHINON 3	DENIS	Alain	06 73 02 08 95	alaindenis37@gmail.com
53 37 0048	TC. DESCARTES 1	BILLAC	Emmanuel	06 12 41 64 34	emmanuel.billac@free.fr
53 37 0317	ATG. TOURS 3	DIOP	Boubacar	06 68 34 45 28	larrylove@hotmail.fr
53 37 0381	TC DE LANGEAIS 1	GEOFFROY	Alex	06 75 90 54 11	alex.geoffroy@live.fr
53 37 0478	AS. VERETZ 1	REMAUD	Damien	06 51 12 86 99	damremaud@free.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE E

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0043 ACA Tennis 1 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 3
 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 4 * / 53 37 0323 US GENILLE 1
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 1 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 3 * / 53 37 0043 ACA Tennis 1
 53 37 0323 US GENILLE 1 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 1
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 3 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 4

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0043 ACA Tennis 1 * / 53 37 0323 US GENILLE 1
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 3 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 3
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 1 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 4

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 4 * / 53 37 0043 ACA Tennis 1
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 1 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 3
 53 37 0323 US GENILLE 1 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0043 ACA Tennis 1 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 1
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 3 * / 53 37 0323 US GENILLE 1
 53 37 0051 US. ST PIERRE 3 * / 53 37 0147 TC. MEMBROLLAIS 4

53 37 0043	ACA Tennis 1	LAAFIRI	Edwin	06 29 72 15 80	e.laafiri2022@gmail.com
53 37 0050	TC. LOCHOIS 3	TANOUS	Stéphane	06 82 02 58 59	tan37600@gmail.com
53 37 0051	US. ST PIERRE 3	SOULARD	Rafaël	07 67 40 12 49	rafael.soulard1405@gmail.com
53 37 0147	TC. MEMBROLLAIS 4	STIEN	Jean-Louis	06 15 50 44 68	jeanlouis.stien@sfr.fr
53 37 0323	US GENILLE 1	MARCOUYEUX-PAVIET	Loïc	07 83 77 37 90	loic.mxpt@hotmail.fr
53 37 0777	TC. CHAMBOURG 1	ANTIGNY	Frédéric	06 68 18 57 14	le-haut-luain@live.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE F

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0162 AS. MONTLOUIS 2 * / 53 37 0263 AS.MONTS 2
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 3 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 2
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 3 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 3 * / 53 37 0162 AS. MONTLOUIS 2
 53 37 0195 TC. STE MAURE 2 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 3
 53 37 0263 AS.MONTS 2 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 3

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0162 AS. MONTLOUIS 2 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 2
 53 37 0263 AS.MONTS 2 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 3
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 3 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 3

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0704 SAVONNIERES TC. 3 * / 53 37 0162 AS. MONTLOUIS 2
 53 37 0242 TC. LA RICHE. 3 * / 53 37 0263 AS.MONTS 2
 53 37 0195 TC. STE MAURE 2 * / 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0162 AS. MONTLOUIS 2 * / 53 37 0242 TC. LA RICHE. 3
 53 37 0263 AS.MONTS 2 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 2
 53 37 0386 TC. BALLAN MIRE 3 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 3

53 37 0162	AS. MONTLOUIS 2	DESMAZEAUD	Christophe	06 12 42 80 91	christophe.desmazeaud@orange.fr
53 37 0195	TC. STE MAURE 2	AUGER	Nicolas	06 62 96 43 10	nicolas.auger18@orange.fr
53 37 0242	TC. LA RICHE. 3	DUCHEMIN	Anthony	06 26 29 30 74	duchemin.antho@gmail.com
53 37 0263	AS.MONTS 2	DAVOUST	Stéphane	07 86 36 41 10	sdavoust@gmail.com
53 37 0386	TC. BALLAN MIRE 3	RIBEIRO	Manuel	06 04 15 40 52	tennis.rib@free.fr
53 37 0704	SAVONNIERES TC. 3	ASCIAK	Gilles	06 70 64 04 01	gillesasciak@free.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE G

Responsable : GUBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0505 TRUYES CORMERY 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 3
 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 1 * / 53 37 0560 AZAY TC. 1
 53 37 0566 AS CHANCEAUX 1 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0119 TC. VAL INDRE 3 * / 53 37 0505 TRUYES CORMERY 1
 53 37 0560 AZAY TC. 1 * / 53 37 0566 AS CHANCEAUX 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 3 * / 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0505 TRUYES CORMERY 1 * / 53 37 0560 AZAY TC. 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 3 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 3
 53 37 0566 AS CHANCEAUX 1 * / 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0664 VILLEDOMER TC. 1 * / 53 37 0505 TRUYES CORMERY 1
 53 37 0566 AS CHANCEAUX 1 * / 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 3
 53 37 0560 AZAY TC. 1 * / 53 37 0119 TC. VAL INDRE 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0505 TRUYES CORMERY 1 * / 53 37 0566 AS CHANCEAUX 1
 53 37 0217 ES VILLE AUX DA 3 * / 53 37 0560 AZAY TC. 1
 53 37 0119 TC. VAL INDRE 3 * / 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 1

53 37 0119	TC. VAL INDRE 3	CHABENAT	Patrice	07 69 75 26 49	chabenatbal@free.fr
53 37 0217	ES VILLE AUX DA 3	GIUA	Mathieu	06 50 80 44 61	mathieu.giua@gmail.com
53 37 0505	TRUYES CORMERY 1	CORMIER	Yoann	06 64 35 07 62	yoann-cormier@hotmail.fr
53 37 0560	AZAY TC. 1	ROUXEL	Thierry	06 76 04 65 93	thierry.rouxel@laposte.net
53 37 0566	AS CHANCEAUX 1	BIGOT	Sébastien	07 63 62 28 39	ets.bigot.s@hotmail.fr
53 37 0664	VILLEDOMER TC. 1	BELLANGER	Sylvie	06 60 07 35 08	sylvie.bellanger31@orange.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 3 – POULE H

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 1 * / 53 37 0463 TC. MONNAIE 1
 53 37 0118 CASTELRENAU. TC 1 * / 53 37 0420 JS. METTRAY 2
 53 37 0415 TC MANTHELAN 1 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 3 * / 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 1
 53 37 0420 JS. METTRAY 2 * / 53 37 0415 TC MANTHELAN 1
 53 37 0463 TC. MONNAIE 1 * / 53 37 0118 CASTELRENAU. TC 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0420 JS. METTRAY 2 * / 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 1
 53 37 0463 TC. MONNAIE 1 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 3
 53 37 0415 TC MANTHELAN 1 * / 53 37 0118 CASTELRENAU. TC 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0118 CASTELRENAU. TC 1 * / 53 37 0339 ASSOCIATION TENNIS DU PAYS DE RACAN 1
 53 37 0415 TC MANTHELAN 1 * / 53 37 0463 TC. MONNAIE 1
 53 37 0420 JS. METTRAY 2 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 3

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 1 * / 53 37 0415 TC MANTHELAN 1
 53 37 0463 TC. MONNAIE 1 * / 53 37 0420 JS. METTRAY 2
 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 3 * / 53 37 0118 CASTELRENAU. TC 1

53 37 0118	CASTELRENAU. TC 1	LECAT	Herve	06 43 83 50 32	hervelecat@yahoo.fr
53 37 0339	ASS TEN DU PAYS DE RACAN 1	MENNETEAU	Laurent	06 71 71 97 43	laurent.menneteau@yahoo.fr
53 37 0415	TC MANTHELAN 1	USAL	Yves	06 72 38 32 11	yves.u@orange.fr
53 37 0420	JS. METTRAY 2	LABORDE REYNAUD	Emilien	06 07 72 02 24	emilienlabordereynaud@gmail.com
53 37 0463	TC. MONNAIE 1	LEGEARD	Sonny	06 58 89 95 91	sonny.legeard@gmail.com
53 37 0653	TC GÂTINE-CHOISILLES 3	MOREAU	Johann	06 62 17 75 08	johannmoreau@orange.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE A

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0001 SKIN UP ACADEMY 1 * / 53 37 0452 TC REUGNY 1
 53 37 0360 TC. NAZELLES 2 * / 53 37 0477 TENNIS SEPMOIS 1
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 3 * / 53 37 0063 T BLERE VDC 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0452 TC REUGNY 1 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 2
 53 37 0477 TENNIS SEPMOIS 1 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 3
 53 37 0063 T BLERE VDC 2 * / 53 37 0001 SKIN UP ACADEMY 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0144 ST AVERTIN TENN 3 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 2
 53 37 0001 SKIN UP ACADEMY 1 * / 53 37 0477 TENNIS SEPMOIS 1
 53 37 0452 TC REUGNY 1 * / 53 37 0063 T BLERE VDC 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0477 TENNIS SEPMOIS 1 * / 53 37 0063 T BLERE VDC 2
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 3 * / 53 37 0452 TC REUGNY 1
 53 37 0360 TC. NAZELLES 2 * / 53 37 0001 SKIN UP ACADEMY 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0452 TC REUGNY 1 * / 53 37 0477 TENNIS SEPMOIS 1
 53 37 0063 T BLERE VDC 2 * / 53 37 0360 TC. NAZELLES 2
 53 37 0001 SKIN UP ACADEMY 1 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 3

53 37 0001	SKIN UP ACADEMY 1	LARDEAU	Philippe	06 60 90 19 76	philippelardeau75@gmail.com
53 37 0063	T BLERE VDC 2	BUTON	Christophe	06 20 48 01 53	kikibuton10@gmail.com
53 37 0144	ST AVERTIN TENN 3	GARNIER	Bernard	06 52 35 10 45	bernardm.garnier@gmail.com
53 37 0360	TC. NAZELLES 2	COULON	Jean-Michel	07 68 92 18 62	boulon0102@free.fr
53 37 0452	TC REUGNY 1	LAUGERE	Franck	06 22 77 47 85	f.laugere37@gmail.com
53 37 0477	TENNIS SEPMOIS 1	PLOTON	Hervé	06 73 03 03 27	ploton.herve@orange.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE B

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0044 USE. AVOINE 4 * / 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 2
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 2 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 3
 53 37 0047 TC. CHINON 4 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 4

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0664 VILLEDOMER TC. 2 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 2
 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 3 * / 53 37 0047 TC. CHINON 4
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 4 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 4

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0044 USE. AVOINE 4 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 3
 53 37 0047 TC. CHINON 4 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 2
 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 2 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 4

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0577 ASS LARCAY TENN 3 * / 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 4
 53 37 0047 TC. CHINON 4 * / 53 37 0664 VILLEDOMER TC. 2
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 2 * / 53 37 0044 USE. AVOINE 4

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0664 VILLEDOMER TC. 2 * / 53 37 0577 ASS LARCAY TENN 3
 53 37 0044 USE. AVOINE 4 * / 53 37 0047 TC. CHINON 4
 53 37 0704 SAVONNIERES TC. 4 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 2

53 37 0044	USE. AVOINE 4	PIRODON	NICOLAS	06 48 80 47 15	nicopirex69@gmail.com
53 37 0047	TC. CHINON 4	SIMON	Gilles	06 37 62 85 14	gilles.simon37@free.fr
53 37 0055	TC. JOCONDIEN 2	XAYGNABOUN	Jonathan	06 51 40 26 77	jonathanxaygnaboun@gmail.com
53 37 0577	ASS LARCAY TENN 3	AGOSTINI	Pierre	06 84 37 31 46	pago37@gmail.com
53 37 0664	VILLEDOMER TC. 2	BELLANGER	Sylvie	06 60 07 35 08	sylvie.bellanger31@orange.fr
53 37 0704	SAVONNIERES TC. 4	ASCIAK	Gilles	06 70 64 04 01	gillesasciak@free.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE C

Responsable : GUBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0047 TC. CHINON 5 * / 53 37 0049 TC. LIGUEIL 2
 53 37 0263 AS.MONTS 4 * / 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 2
 53 37 0545 SORIGNY AS. 1 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0049 TC. LIGUEIL 2 * / 53 37 0263 AS.MONTS 4
 53 37 0173 AS. LUYNES 2 * / 53 37 0047 TC. CHINON 5
 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 2 * / 53 37 0545 SORIGNY AS. 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0545 SORIGNY AS. 1 * / 53 37 0263 AS.MONTS 4
 53 37 0047 TC. CHINON 5 * / 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 2
 53 37 0049 TC. LIGUEIL 2 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0381 TC DE LANGEAIS 2 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 2
 53 37 0545 SORIGNY AS. 1 * / 53 37 0049 TC. LIGUEIL 2
 53 37 0263 AS.MONTS 4 * / 53 37 0047 TC. CHINON 5

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0047 TC. CHINON 5 * / 53 37 0545 SORIGNY AS. 1
 53 37 0049 TC. LIGUEIL 2 * / 53 37 0381 TC DE LANGEAIS 2
 53 37 0173 AS. LUYNES 2 * / 53 37 0263 AS.MONTS 4

53 37 0047	TC. CHINON 5	FAURE	Jean-Michel	06 77 39 41 43	jmfaure4@free.fr
53 37 0049	TC. LIGUEIL 2	PONCHAUX	Laurent	06 79 18 02 41	laurentponchaux@yahoo.fr.com
53 37 0173	AS. LUYNES 2	TRESSEL	Pascal	06 16 37 10 41	tresselp@hotmail.fr
53 37 0263	AS.MONTS 4	CAMUS	THIERRY	06 89 62 73 08	letacamus@gmail.com
53 37 0381	TC DE LANGEAIS 2	GEOFFROY	Alex	06 75 90 54 11	alex.geoffroy@live.fr
53 37 0545	SORIGNY AS. 1	COUTURIER	Julien	06 12 72 61 41	juju79couturier@yahoo.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE D

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0560 AZAY TC. 2 * / 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 1
 53 37 0195 TC. STE MAURE 4 * / 53 37 0774 ASL. MICHELIN 1
 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 3 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 3

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0045 ES. BOURGUEIL 1 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 4
 53 37 0774 ASL. MICHELIN 1 * / 53 37 0339 ASSOCIATION TENNIS DU PAYS DE RACAN 3
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 3 * / 53 37 0560 AZAY TC. 2

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0560 AZAY TC. 2 * / 53 37 0774 ASL. MICHELIN 1
 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 3 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 4
 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 3

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0774 ASL. MICHELIN 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 3
 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 3 * / 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 1
 53 37 0195 TC. STE MAURE 4 * / 53 37 0560 AZAY TC. 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0045 ES. BOURGUEIL 1 * / 53 37 0774 ASL. MICHELIN 1
 53 37 0560 AZAY TC. 2 * / 53 37 0339 ASSOCIATION TENNIS DU PAYS DE RACAN 3
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 3 * / 53 37 0195 TC. STE MAURE 4

53 37 0045	ES. BOURGUEIL 1	AUBIN	Christophe	06 30 06 41 19	christophe2.aubin@gmail.com
53 37 0055	TC. JOCONDIEN 3	XAYGNABOUN	Jonathan	06 51 40 26 77	jonathanxaygnaboun@gmail.com
53 37 0195	TC. STE MAURE 4	HIDALGO	Cedric	07 50 27 38 10	hidalgo.cedric@live.fr
53 37 0339	ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 3	GONSALVES	Joël	07 62 73 60 87	djo.gonsalves@gmail.com
53 37 0560	AZAY TC. 2	ROUXEL	Thierry	06 76 04 65 93	thierry.rouxel@laposte.net
53 37 0774	ASL. MICHELIN 1	RICHARD	David	06 04 65 76 90	dvidrichard@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE E

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0055 TC. JOCONDIEN 4 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 4
 53 37 0463 TC. MONNAIE 2 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 4
 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 2 * / 53 37 0112 TC GENTIANA 1

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0051 US. ST PIERRE 4 * / 53 37 0463 TC. MONNAIE 2
 53 37 0112 TC GENTIANA 1 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 4
 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 4 * / 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 2

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0437 NICOLAISIEN. US 2 * / 53 37 0463 TC. MONNAIE 2
 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 4 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 4
 53 37 0051 US. ST PIERRE 4 * / 53 37 0112 TC GENTIANA 1

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 4 * / 53 37 0112 TC GENTIANA 1
 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 2 * / 53 37 0051 US. ST PIERRE 4
 53 37 0463 TC. MONNAIE 2 * / 53 37 0055 TC. JOCONDIEN 4

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0055 TC. JOCONDIEN 4 * / 53 37 0437 NICOLAISIEN. US 2
 53 37 0051 US. ST PIERRE 4 * / 53 37 0653 TENNIS CLUB GÂTINE-CHOISILLES 4
 53 37 0112 TC GENTIANA 1 * / 53 37 0463 TC. MONNAIE 2

53 37 0051	US. ST PIERRE 4	GABORIEAU	Sebastien	07 82 67 24 70	gaborieausebastien@free.fr
53 37 0055	TC. JOCONDIEN 4	XAYGNABOUN	Jonathan	06 51 40 26 77	jonathanxaygnaboun@gmail.com
53 37 0112	TC GENTIANA 1	NGUYEN	Patrick	06 65 94 27 82	nguyen37patrick@gmail.com
53 37 0437	NICOLAISIEN. US 2	BRUNEAU	Nicolas	06 61 33 47 57	bruneau_nicolas@yahoo.fr
53 37 0463	TC. MONNAIE 2	LEGEARD	Sonny	06 58 89 95 91	sonny.legeard@gmail.com
53 37 0653	TC GÂTINE-CHOISILLES 4	WOJTINIAK	Daniel	06 89 23 17 72	daniel.wojtiniak@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).
- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).
- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.
- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE F

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0144 ST AVERTIN TENN 4 * / 53 37 0043 ACA Tennis 2
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 3 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 4
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 3 * / 53 37 0415 TC MANTHELAN 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0043 ACA Tennis 2 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 3
 53 37 0050 TC. LOCHOIS 4 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 3
 53 37 0415 TC MANTHELAN 2 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 4

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0144 ST AVERTIN TENN 4 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 4
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 3 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 3
 53 37 0043 ACA Tennis 2 * / 53 37 0415 TC MANTHELAN 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0050 TC. LOCHOIS 4 * / 53 37 0415 TC MANTHELAN 2
 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 3 * / 53 37 0043 ACA Tennis 2
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 3 * / 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 4

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0043 ACA Tennis 2 * / 53 37 0050 TC. LOCHOIS 4
 53 37 0144 ST AVERTIN TENN 4 * / 53 37 0418 AS. ROCHECORBON 3
 53 37 0415 TC MANTHELAN 2 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 3

53 37 0043	ACA Tennis 2	BOUE	Christophe	06 88 67 66 31	christophe.boue2@wanadoo.fr
53 37 0050	TC. LOCHOIS 4	TANOUS	Stéphane	06 82 02 58 59	tan37600@gmail.com
53 37 0144	ST AVERTIN TENN 4	JEAN	Lionel	07 49 13 75 47	lionel_jean@hotmail.com
53 37 0415	TC MANTHELAN 2	USAL	Yves	06 72 38 32 11	yves.u@orange.fr
53 37 0418	AS. ROCHECORBON 3	GUDE	Christophe	06 28 02 61 22	christophe.gude@draeger.com
53 37 0777	TC. CHAMBOURG 3	ANTIGNY	Frédéric	06 68 18 57 14	le-haut-luain@live.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE G

Responsable : GUIBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0155 TC. VOUVRAY 1 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 2
 53 37 0715 TC CINQ MARS 4 * / 53 37 0457 TC REIGNAC 1
 53 37 0346 TC. ATTEGIEN 1 * / 53 37 0566 AS CHANCEAUX 2

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0777 TC. CHAMBOURG 2 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 4
 53 37 0566 AS CHANCEAUX 2 * / 53 37 0155 TC. VOUVRAY 1
 53 37 0457 TC REIGNAC 1 * / 53 37 0346 TC. ATTEGIEN 1

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0346 TC. ATTEGIEN 1 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 4
 53 37 0155 TC. VOUVRAY 1 * / 53 37 0457 TC REIGNAC 1
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 2 * / 53 37 0566 AS CHANCEAUX 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0457 TC REIGNAC 1 * / 53 37 0566 AS CHANCEAUX 2
 53 37 0346 TC. ATTEGIEN 1 * / 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 2
 53 37 0715 TC CINQ MARS 4 * / 53 37 0155 TC. VOUVRAY 1

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0155 TC. VOUVRAY 1 * / 53 37 0346 TC. ATTEGIEN 1
 53 37 0777 TC. CHAMBOURG 2 * / 53 37 0457 TC REIGNAC 1
 53 37 0566 AS CHANCEAUX 2 * / 53 37 0715 TC CINQ MARS 4

53 37 0155	TC. VOUVRAY 1	VALENTIN	daniel	06 84 38 87 34	valentindan@hotmail.fr
53 37 0346	TC. ATTEGIEN 1	PINCON	OLIVIER	06 34 66 14 31	pincon.stephanie@sfr.fr
53 37 0457	TC REIGNAC 1	HOUDIN	Michaël	06 11 12 70 96	jimmyhoud@gmail.com
53 37 0566	AS CHANCEAUX 2	FOLLIOU	Jérôme	06 62 11 22 78	jefolliot@orange.fr
53 37 0715	TC CINQ MARS 4	DUVAL	Antony	06 67 98 72 39	bourseman@hotmail.fr
53 37 0777	TC. CHAMBOURG 2	ANTIGNY	Frédéric	06 68 18 57 14	le-haut-luain@live.fr

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre (Cf. § 2.2 du règlement)**

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).

Calendrier des rencontres

E 2024 53 L0 0370 013 – DEP HIVER MESS EQUIPES 2024

DIVISION 4 – POULE H

Responsable : GUBERT Pascal - guibert.pascal@laposte.net - 07 78 64 38 69

Journée 1 - 12/11/2023

53 37 0045 ES. BOURGUEIL 2 * / 53 37 0189 TC ESVRES 2
 53 37 0173 AS. LUYNES 3 * / 53 37 0263 AS.MONTS 3
 53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 2 Exempte

Journée 2 - 19/11/2023

53 37 0263 AS.MONTS 3 Exempte
 53 37 0189 TC ESVRES 2 * / 53 37 0339 ASSOCIATION TENNIS DU PAYS DE RACAN 2
 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 2 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 3

Journée 3 - 26/11/2023

53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 2 * / 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 2
 53 37 0173 AS. LUYNES 3 Exempte
 53 37 0263 AS.MONTS 3 * / 53 37 0189 TC ESVRES 2

Journée 4 - 10/12/2023

53 37 0189 TC ESVRES 2 Exempte
 53 37 0263 AS.MONTS 3 * / 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 2
 53 37 0173 AS. LUYNES 3 * / 53 37 0339 ASSOCIATION TENNIS DU PAYS DE RACAN 2

Journée 5 - 17/12/2023

53 37 0339 ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 2 * / 53 37 0263 AS.MONTS 3
 53 37 0189 TC ESVRES 2 * / 53 37 0173 AS. LUYNES 3
 53 37 0045 ES. BOURGUEIL 2 Exempte

53 37 0045	ES. BOURGUEIL 2	AUBIN	Christophe	06 30 06 41 19	christophe2.aubin@gmail.com
53 37 0173	AS. LUYNES 3	MECHIN	Théo	06 09 45 42 22	mechfamily@nordnet.fr
53 37 0189	TC ESVRES 2	CLERMONT	XAVIER	06 27 95 03 17	xavier.clermonte@free.fr
53 37 0263	AS.MONTS 3	LEGUILLON	Laurent	06 32 70 59 72	leguillon.laurent37@free.fr
53 37 0339	ASS TENNIS DU PAYS DE RACAN 2	GONSALVES	Joël	07 62 73 60 87	djo.gonsalves@gmail.com

EXTRAIT DU REGLEMENT

(règlement complet de la compétition sur le site du Comité : <https://cdtennis37.fr/les-competitions/championnats-par-equipe/>)

1 – Date limite prise de licence : **11 novembre 2023**

2 – Joueurs NvEQ : **En Division Excellence, la participation des joueurs NvEQ (nouvellement équipe) est limitée à 2 joueurs lors de chaque rencontre** (Cf. § 2.2 du règlement)

3 - Formats rencontres et parties

- 4 simples et 1 double : simple 4, simple 2, simple 3 simple 1, puis le double. (Divisions Excellence, 1 et 2).

- 3 simples et 1 double : simple 1, simple, 2 simple 3, puis le double. (Divisions 3 et 4).

- Simple format 1 : au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.

- Double format 4 : au meilleur des 3 manches avec **jeu et point décisifs dans toutes les manches**. En cas d'égalité à une manche partout, la troisième manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points. Application de la procédure « No Advantage » dite No Ad.**

4 – Abandon : Un abandon en cours d'échauffement est assimilé à une défaite du joueur par WO.

5 – Forfait équipe : En cas de forfait général, l'équipe sera rétrogradée de 2 divisions. Dans le cas d'inscription par un club de plusieurs équipes et du forfait d'une de ces équipes, voir § 2.1 du règlement.

6 – Report rencontre : Pour toute demande de report de la date d'une rencontre, **un email doit être envoyé au responsable** de la division avec **copie au capitaine adverse** (voir § 5.3 du règlement). En cas de tenue d'une rencontre reportée, attention à la composition des équipes.

7 – Classement pris en compte est celui du dernier classement mensuel connu le jour du match

8 - Composition des équipes : voir § 2.4 du règlement.

9 - Feuille de match : Saisie informatique sous TEN UP via internet par l'équipe recevant dans les 48h00 max suivant la date programmée de la rencontre. Conserver un exemplaire papier des résultats de cette dernière (Feuille de saisie de résultats ou autre support papier ou électronique). Si problème contacter vos responsables de division.

10 - Journée n° 4 : Cette journée du dimanche 03 décembre 2023 non inscrite dans le calendrier permet de reporter et donc jouer des rencontres si nécessaire, (Voir §. 1.4 du règlement).